

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 202

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Minot, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Verchère et M. Vialay

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 9, après le mot :

« ponctuelle »,

insérer les mots :

« ou durable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de résoudre, au moins en partie, les problématiques de pénurie de médecins, le présent amendement propose d'envisager le recours aux adjoints d'un médecin non seulement en cas de besoin ponctuel, mais également en cas de besoin plus durable.